

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 février 2022**

**Dossier N° 2**

**Délibération n°: DEL-2022-18**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ENVIRONNEMENT**

**Assises de la transition écologique - Feuille de route pour la mise en oeuvre des actions - Approbation.**

Rapporteur : Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt-deux le lundi quatorze février à 18 heures 15, le Conseil de Communauté convoqué le 8 février 2022, s'est réuni au Centre des congrès à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU (départ après la DEL-2022-17), Mme Christelle CAILLEUX, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Sylviane DUARTE, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT (départ après la DEL-2022-18), M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET (départ après la DEL-2022-17), M. Francis GUITEAU (départ après la DEL-2022-24), M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, M. Lamine NAHAM, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (départ après la DEL-2022-18), M. Florian RAPIN, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

**ETAIENT EXCUSES** : M. Jean-Marc VERCHERE, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Hélène BERNUGAT, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, M. Charles DIERS, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Jérôme FOYER, M. Jean-François GARCIA, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Magali BERGUE, M. Eric GODIN, M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU  
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT  
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION  
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET (à partir de la DEL-2022-18)  
M. Benoît COCHET a donné pouvoir à Mme Célia DIDIER  
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Corinne GROSSET jusqu'à son départ  
M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Richard YVON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN  
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Patrick GANNON  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR  
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD  
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX  
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Philippe VEYER (à partir de la DEL-2022-18)  
M. Francis GUITEAU a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (à partir de la DEL-2022-25)  
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE  
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Nacira MEGHERBI  
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO  
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN  
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT jusqu'à son départ  
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Patrick CHARTIER, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 16 février 2022.

## EXPOSE

Les travaux des Assises de la transition écologique se poursuivent après l'étape du vote citoyen, comptabilisant 8 637 votes, dont les résultats ont été actés lors du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

Ces propositions sont issues du processus participatif qui a mobilisé plus 800 contributeurs (citoyens, collectifs, associations, institutions, élus...) et a permis de récolter un grand nombre d'idées de nature à enrichir et démultiplier les actions à venir sur le territoire. Disponibles sur [ecrivonsangers.fr](http://ecrivonsangers.fr), ces contributions (876 synthétisées en 135 propositions soumises aux votes) vont permettre aux acteurs de s'en saisir et de démultiplier les actions au niveau local.

La communauté urbaine s'est engagée à réaliser les 63 propositions qui ont été retenues : 54 actions jugées prioritaires par les habitants d'Angers Loire Métropole et 9 jokers complémentaires retenus par les vice-présidents. Elles sont réparties dans les sept fonctions structurant la vie quotidienne sur le territoire : Se nourrir, Consommer, S'épanouir, Se déplacer, Vivre en bonne santé, Se loger, Produire et travailler. Ces actions viennent enrichir, créer, compléter, questionner, les politiques publiques de la communauté urbaine qui contribuent directement ou indirectement à la transition écologique.

Certaines s'articulent autour de démarches existantes. Par exemple, 24 des 63 actions sont directement en lien avec le Contrat de Transition Ecologique signé par Angers Loire Métropole en juin 2021. L'objectif est bien d'engager une dynamique de fond pour concevoir et réaliser autrement, pour apporter des réponses aux besoins évolutifs des habitants (à travers nos fonctions vitales), dans les services publics, le secteur privé, ou encore dans la planification, l'aménagement et le développement du territoire.

**La feuille de route des Assises de la Transition écologique, jointe à cette délibération, constitue une première étape importante.** Elle fixe un calendrier de réalisation et décrit, de façon synthétique et concrète, les points d'appui et trajectoires pour déployer les propositions :

- **Se nourrir** (7 actions) : les actions sont majoritairement reliées à la mise en œuvre du **Plan Alimentaire Territorial, adopté en décembre 2021**, qu'elles viennent enrichir. La mise en œuvre des actions sera donc rapide pour la plupart (premiers bilans d'étape fin 2023) compte tenu de la maturation de la démarche et des partenariats existants.
- **Consommer** (9 actions) : la dynamique engagée à travers l'élaboration partenariale de la **Feuille de route Economie Circulaire pour une adoption à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022** permet de donner des perspectives de réalisation également à court terme (2022-2023). L'engagement des partenaires (Chambres consulaires, associations, acteurs économiques etc.) sera indispensable. L'avancement de **Territoire intelligent** sur le volet éclairage public apportera également des résultats d'ici à 2025 (pour la lutte contre le gaspillage énergétique sur l'éclairage).
- **S'épanouir** (7 actions) : ces actions défient nos collectivités dans la conception de politiques mobilisatrices de transition écologique (sensibilisation, éducation des citoyens et participation). Sur la base des politiques et initiatives, portées par une grande diversité d'acteurs (communes, associations, Destination Angers...), une réflexion de fond est à engager en 2022 pour fonder une nouvelle dynamique de réseau, de lieux, d'offres de participation et d'engagement citoyens.
- **Se déplacer** (14 actions) : avec les lignes de tramway, la refonte des lignes Irigo à l'horizon 2023, la mise en œuvre des plans vélos adoptés en juin 2019, ALM dispose de leviers importants pour répondre aux principales actions en matière d'évolution de l'offre, de la pratique du vélo dans toutes ses dimensions. L'intermodalité, le développement de la piétonisation, la réduction de la voiture, comme celui des nouvelles pratiques de mobilité (qui engage les employeurs) devront faire l'objet de travaux spécifiques pour consolider les propositions.
- **Vivre en bonne santé** (7 actions) : l'élaboration du **futur Plan Biodiversité Milieux et Paysages** et la finalisation du **Plan adaptation au changement climatique (mi-2022)** ou l'engagement d'une future **stratégie du grand cycle de l'Eau (mi-2023)** permettront d'apporter des réponses

structurées à un certain nombre de propositions, tout en s'appuyant sur les dynamiques engagées à travers le Plan Nature en ville d'Angers (axé en partie sur la végétalisation) et sur des actions communales à consolider et coordonner collectivement.

- **Se loger** (10 actions) : la révision du PLUi en octobre 2021 et ses nouveaux objectifs sont structurants. Ils fixent un cap pour aménager, construire et réhabiliter/améliorer de façon économe, écologique et accessible. La Plateforme de rénovation de l'habitat privé « Mieux chez Moi » constitue également un outil concret qui sera renforcé à court terme pour répondre aux attentes formulées en matière d'efficacité énergétique et d'accompagnement vers des solutions d'énergie renouvelable. La végétalisation, la réduction de l'artificialisation et une meilleure intégration de la biodiversité sont également au programme pour améliorer le cadre de vie face aux impacts climatiques.
- **Produire et travailler** (9 actions) : sur le volet économique, des pratiques de travail et du développement de l'innovation au service de la transition écologique, les actions sont essentiellement à concevoir avec l'appui d'ALDEV et ses partenaires. Des actions existent mais une coordination et une mobilisation des acteurs économiques sera indispensable pour réussir à concrétiser ces actions qui débordent très largement du seul secteur public.

**Chacune des 63 actions fera l'objet d'une fiche-action. Ces fiches seront finalisées au 1<sup>er</sup> septembre 2022.** Elles intégreront des objectifs et délais de réalisation, les résultats attendus, les modalités de mises en œuvre, décriront les moyens (financiers et humains), les partenariats nécessaires, et les indicateurs de résultats. Ces fiches pourront servir de support pour le groupe de suivi et d'évaluation citoyen et permettre de mesurer l'état d'avancement des engagements pris. Les modalités de constitution et de travail de ce groupe de suivi et d'évaluation associant citoyens et élus seront proposées en avril 2022.

Cette première feuille de route nous engage à travailler dès à présent à la mise en œuvre des propositions citoyennes, avec le soutien de nos partenaires. Parce que la dynamique engagée et les attentes sont plus fortes que jamais, les politiques de transition écologique structurantes qui seront prochainement présentées dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie, des déchets et de l'économie circulaire, de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie, viendront également compléter nos engagements pour agir face à l'enjeu de l'urgence climatique et écologique.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,  
Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 novembre 2021  
Considérant l'avis de la commission des finances du 07 février 2022  
Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 janvier 2022

## DELIBERE

Adopte la Feuille de route des Assises de la Transition Ecologique,

S'engage à mettre en œuvre les 63 propositions prioritaires inscrites dans la feuille de route,

Impute les dépenses sur les budgets concernés des exercices 2022 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 5, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
Le premier vice-président,  
Jean-Marc VERCHERE

